

**CRISE ANGLOPHONE AU CAMEROUN**

**DOCUMENTS DE REFLEXION SUR LES POLITIQUE DE PAIX :**

**GUIDE DES MÉDIAS**

**YAOUNDÉ - juin 2022**

La Crise Anglophone au Cameroun : **Documents de Réflexion sur les Politiques de Paix** sont cinq (5) documents qui viennent d'être publiés dans le cadre d'un projet visant à atténuer le conflit dans les régions historiquement anglophones du Nord-Ouest et du Sud-Ouest du Cameroun. Ils sont l'œuvre de spécialistes Camerounais dans les domaines de la paix et de la sécurité, de la résolution des conflits politiques, de l’ingénierie constitutionnelle comparée et des systèmes politiques comparés. (Voir la dernière page pour les biographies de l'Équipe du Projet). *Qu'est-ce qui est particulier et novateur, quelles sont les nouvelles informations, et quels sont les principaux résultats et conclusions de ces Documents de Réflexion, sur comment résoudre ce conflit* ? Vous trouverez ci-dessous quelques messages importants à retenir de ces Documents.

**Document de Réflexion : La Gestion des deux Langues Officielles**

1. D'après le dernier Recensement Général de la Population en 2005, seulement **12%** de la population Camerounaise (1 sur 8) était bilingue anglais-français, et seulement **17%** des personnes *alphabétisées dans au moins une langue officielle* (1 sur 6) pouvaient utiliser les deux (**83%** des Camerounais alphabétisés étaient monolingues). Si, au cours des 17 années écoulées depuis le dernier recensement, le pourcentage de *bilingues parmi la population alphabétisée* a doublé (à **34 %**), voire triplé (à **51 %**), les deux tiers ou la moitié des Camerounais alphabétisés ne peuvent toujours pas communiquer de manière appropriée *dans l'ensemble* des langues officielles.
2. En raison des tendances démolinguistiques mondiales et la valeur d'usage des langues dans la mondialisation, les locuteurs primaires du français (francophones) au Cameroun peuvent actuellement être *davantage incités* à apprendre l'anglais pour interagir avec les **1,3 milliard d'utilisateurs** de l'anglais dans le monde, que les locuteurs primaires de l’anglais (anglophones) à apprendre le français, qui compte **270 millions d'utilisateurs** dans le monde. Cependant, l'**Afrique compte actuellement, et de loin, la plus grande concentration de francophones dans le monde**, dans les États d'Afrique Centrale, de l’Ouest, et du Nord. Pour les anglophones du Cameroun, afin d’opérer dans leur pays et dans leur continent, le français reste un *atout linguistique indispensable*.
3. D'après l'analyse de la Loi camerounaise de décembre 2019 qui régit les deux Langues Officielles, le Cameroun *n'exige pas* des agents publics et fonctionnaires de l'État qu'ils soient bilingues en anglais et en français. Cependant, il exige que toutes les entités publiques aient la capacité, à travers la composition de leur personnel, de servir le public dans les deux langues officielles.

**Document de Réflexion : Système juridique et Bijuridisme national**

1. Dans les pays qui abritent plus d'une culture juridique majeure, comme la Common Law Anglo-saxonne et le droit Romano-Germanique (Français), il existe une méthode novatrice de rédiger les lois, afin de tenir compte, et de concilier les deux systèmes juridiques. Grâce à ce que l'on appelle le **bijuridisme législatif**, le texte de loi n'est pas rédigé dans une langue juridique, puis traduit dans l'autre, ce qui comporte le risque que les concepts ne soient pas adaptés à la langue juridique cible. La loi est plutôt rédigée avec deux porte-plumes : elle est *simultanément corédigée* dans les deux langues juridiques. Le résultat est que chaque version linguistique d'une loi est exprimée dans les terminologies, les concepts et les procédures connus de ce système et de cet environnement juridique.
2. Les jeunes avocats, juristes et professionnels du droit camerounais en formation continueront, dans leur formation universitaire, à étudier le droit teinté soit de la culture juridique Romano-Germanique (française) ou de la Common Law (anglaise). Cependant, étant donné que le pays a un seul marché juridique dans lequel les professionnels du droit sont mobiles, les juristes en formation devraient être enseignés, dès l’entame de leurs études, les méthodes, concepts et procédures juridiques de *l'autre* culture juridique principale du pays. Actuellement, les Universités Camerounaises n’assurent pas que les diplômés en droit terminent leurs études en ayant des connaissances de base sur *l'autre* tradition juridique, différent de celle dans laquelle ils ont été formés. Une formation en **droit comparé** est indispensable.

**Document de Réflexion : La Gestion des deux Sous-systèmes Éducatifs**

1. Puisque le Cameroun cherche à résoudre la crise autour des systèmes éducatifs en assurant la « *préservation des spécificités* » des deux sous-systèmes éducatifs, et notamment du sous-système éducatif anglais (dans les Résolutions du Dialogue National, la Loi octroyant le Statut Spécial aux régions du NO et SO), le Document de Réflexion répond à la question posée par de nombreux Camerounais : quelle est en fait la différence entre les systèmes éducatifs Anglo-Saxons (en anglais) et Français ? Les écoles et les méthodes d’enseignement et d’apprentissage dans le système éducatif francophone sont-ils différents de ceux du système éducatif anglophone ? Dans quels aspects spécifiques ? Le Document identifie **47 traits caractéristiques distinctifs, à travers 10 composantes de l'Éducation,** dans lesquels l'éducation dans les modèles classiques française et anglaise est différente.
2. Le Document montre que les différences dans la conception de l'éducation entre les modèles Français et Anglais sont dues à des *visions différentes* du rôle de l'Individu et de sa place vis-à-vis de la Communauté, de la Société, de l'Économie et de l'État, entre les cultures et les systèmes Français et Anglo-saxons.
3. Les Ministères en charge de l'Éducation au Cameroun ont documenté **des différences dans le rendement et l'efficacité interne entre les sous-systèmes éducatifs anglophone et francophone** au Cameroun. Les rapports statistiques annuels des deux dernières décennies (depuis 2000) montrent que dans le sous-système **éducatif anglophone** les élèves sont moins susceptibles d'abandonner leurs études au cours d'un cycle éducatif donné (**meilleur taux de rétention scolaire**), sont moins susceptibles de redoubler une classe (**taux de redoublement inférieur**) et sont plus susceptibles d'être promus à la classe suivante (**taux de promotion supérieur**), par rapport au sous-système éducatif francophone.
4. De nouvelles statistiques et analyses disponibles permettent de quantifier avec plus de précision le phénomène observé des parents locuteurs principaux du français (francophones) et qui inscrivent leurs enfants dans le sous-système éducatif anglophone. Les statistiques montrent que le phénomène commence dès l'*école maternelle* : **50%** de tous les élèves des écoles maternelles du sous-système anglophone se trouvaient en dehors des régions NO et SO en 2015 (année avant la crise). Au cours de la période de 25 ans entre 1990 et 2015, l'inscription totale dans l'enseignement secondaire du sous-système anglophone est passée de **17% à 25,6%** du nombre total d'élèves du secondaire dans le pays **(gain de 8,5%)** ; et l'inscription dans le secondaire du sous -système francophone a chuté de **83% à 74,4% (perte de 8,5%)**. Actuellement, environ **1/3** des étudiants des écoles secondaires du sous-système anglophone sont issus de ce parcours (parents locuteurs principalement ou exclusivement du français) qui ont migré vers ce système éducatif. Si seulement 10% des étudiants du secondaire du système francophone passaient au sous-système anglophone, les effectifs ayant ce profil constitueraient **50%** de tous les élèves du secondaire anglophone.
5. Le Document démontre qu'au lieu d'être des **notions identitaires polaires** (ce qui signifie qu'une personne ne peut appartenir qu’à l'un ou à l'autre), il est tout à fait possible pour une personne d'être **à la fois** anglophone et francophone, en s'identifiant avec des traits des deux systèmes linguistico-culturels, par le biais d'un processus dénommé le **biculturalisme additif**. Il renseigne que lorsqu'une personne acquiert des traits des deux systèmes, cela ne les rend pas « ni anglophone ni francophone » (ce qui est un **biculturalisme réducteur**). Elle possède plutôt un peu des deux, ce qui constitue son ticket gagnant pour se connecter au monde.
6. Le Document montre que dans les pays ayant plus d'une langue officielle et différents systèmes éducatifs et différentes langues d'enseignement, les *conflits concernant l'accès aux différents systèmes éducatifs,* ledroit à être instruit et à l'enseignement dans une langue donnée, ou sur la prééminence entre les langues d’enseignement sont assez courants. On peut citer comme exemples l'**Afrique du Sud** (contestations sur la langue d'enseignement dans les universités entre l'anglais et l'afrikaans), la **Belgique** (droits des communautés respectives de gérer des écoles en français et en flamand), et le **Canada** (accès à l'enseignement scolaire en anglais au Québec). Dans les pays multilingues, les **revendications en matière d'Éducation peuvent être une cause majeure de conflits** pour des communautés entières, et sont beaucoup plus profondes que de simples agitations syndicales des enseignants.

**Document de Réflexion : Le Transfert Asymétrique des Compétences, la Gouvernance, et L’Autonomie des Régions à Statut Spécial**

1. Ce Document explique ce que signifie la notion de régions à Statut Spécial, qui se résume dans concept de **du transfert asymétrique des compétences** aux régionsdans un pays. Cela signifie que lors du transfert des compétences des autorités centrales d'un pays vers les entités infranationales (Régions, Provinces), toutes ne se voient pas dévolues ou attribuer des compétences et des fonctions identiques. Celles-ci sont plutôt variées et adaptées pour répondre aux besoins, caractéristiques et spécificités des régions. L'Espagne, l'Italie et la France sont des exemples de pays qui ont une telle répartition asymétrique des compétences - toutes leurs Régions n'exercent pas des pouvoirs identiques ; certains sont différenciés en raison des caractéristiques spécifiques de ces Régions.
2. Le Document montre comment les régions à Statut Spécial sont créées à travers le monde et compare le fonctionnement des régions à Statut Spécial dans 7 pays (**Indonésie, Philippines, Portugal, Finlande, Italie, Danemark, France),** avec le fonctionnement attendu des régions à Statut Spécial au Cameroun.
3. Le Document montre qu'alors que les régions à Statut Spécial du Cameroun sont conçues pour avoir un dispositif organisationnel différencié pour leurs organes exécutifs et délibératifs (législatifs) régionaux, les **régions à Statut Spécial n'ont pas effectivement de compétences opérationnelles qui leur sont dévolues**, y compris dans les domaines spécifiques où le Parlement du Cameroun a reconnu par la Loi, que lesdites régions ont des spécificités. Ces domaines de différences pour les deux Régions sont reconnus par la loi comme étant : la spécificité linguistique, le patrimoine historique, le système éducatif anglophone, et le système juridique anglo-saxon basé sur la Common Law.

**Document de Réflexion : Les Voies vers un Processus de Paix**

1. Ce Document présente l'expertise de certains des meilleurs spécialistes de renommée mondiale sur les **moyens les plus efficaces de mettre un terme aux conflits intraétatiques (à l'intérieur d'un pays) et surtout séparatistes**. Voici quelques-uns de leurs conseils et conclusions :
* Une étude statistique des conflits séparatistes sur une période de 50 ans après la Deuxième Guerre mondiale montre que ces conflits **ont plus de chances de prendre fin par un accord de paix négocié** que par la victoire militaire pure et simple d'une partie sur l'autre.
* Les recherches sur comment amener les groupes armés à se pencher vers un règlement négocié d'un conflit armé montrent que la structure des groupes armés a une grande importance. Lorsque les groupes armés **sont fragmentés en de multiples entités**, il peut être difficile pour eux d'adopter des positions conciliantes en faveur de la paix, car les groupes rivaux pourraient chercher à les déborder en se radicalisant pour refuser les compromis de paix et accroître leur base de soutien.
* Les recherches sur le **moment opportun** pour engager des pourparlers de paix dans un conflit montrent que le moment optimal, lorsque les belligérants décident d'entamer et de poursuivre des négociations de paix, est ce qu'on appelle une **Impasse Dommageable à Tous**. Il s'agit d'une situation dans laquelle les deux parties sont bloquées dans la violence et où aucune des parties ne peut modifier le cours du conflit en sa faveur par une escalade de la violence.
1. Le Document de Réflexion met également en lumière certaines des meilleures études sur la résolution des conflits séparatistes, qui montrent que :
* Il est possible, **même pour les États unitaires et non fédéraux**, de tenir compte de, et de concilier leur diversité en utilisant l'asymétrie dans le transfert des compétences, certaines Régions bénéficiant de formes d'autonomie pour gérer leurs caractéristiques ou spécificités particulières. Et cette technique a été utilisée efficacement pour résoudre des conflits séparatistes de longue date ailleurs dans le monde.
* Les recherches statistiques sur les conflits réels dans le monde montrent que, dans ces conflits, l'octroi de concessions d'autonomie à des régions rétives ne tend pas à inciter d'autres régions du pays à recourir à la violence pour obtenir des concessions similaires : il **n'y a pas d'effet de contagion avéré**.
* Les recherches sur les conflits montrent également que l'octroi d'une autonomie comme solution à un conflit séparatiste ne conduit pas inexorablement, inévitablement, à ce que la région concernée abuse de ladite autonomie, en l'utilisant comme tremplin pour rechercher le séparatisme à l'avenir : il **n'y a pas d'effet de pente glissante prouvé**.
1. Le Document exprime l'avis du Projet que le *principal déclencheur et la cause de* la crise étaient les **modalités pour assurer le respect de certaines traditions institutionnelles anglo-saxonnes** (utilisation des langues officielles, éducation, et systèmes de justice), et non pas en tant que tel, le manque de développement socio-économique des deux régions. Si les deux régions présentaient des lacunes en matière d'infrastructures, le Document démontre que **le dénuement socio-économique n'est pas un trait que les régions du Nord-Ouest et du Sud-Ouest partageaient avant l'avènement de la crise**. À titre d'exemple, les Enquêtes Camerounaises Auprès des Ménages pour les 15 années précédant la crise montrent que la région du Sud-Ouest a toujours été la plus performante du pays, avec les niveaux de pauvreté les plus bas parmi les dix (10) régions. La région du Nord-Ouest, en revanche, avait tendance à se classer parmi les régions les moins performantes en matière de réduction de la pauvreté. Par conséquent, c'est dans les domaines déclencheurs de la crise qu'il convient de déployer le plus d'efforts en vue de sa résolution.

\* \* \*

**Crise Anglophone au Cameroun :**

**Documents de Réflexion sur les Politiques de Paix**

* **Cinq (5) ans** derecherche, d'analyse, sur la crise anglophone au Cameroun : 2017 - 2022.
* Plus de **600 ouvrages et travaux de recherche** sur la résolution de telles crises consultées, et consignés dans une bibliographie (avec des hyperliens insérés vers les matériaux sources).
* **Produit Camerounais** : fruit du *Projet sur les Options Constitutionnelles*, créé par des spécialistes Camerounais de la paix et de la sécurité, de la résolution des conflits politiques, des processus de paix, du droit constitutionnel comparé, et des systèmes politiques comparés.
* Projet conseillé et soutenu par des **constitutionnalistes et des experts en processus de paix issus de plusieurs pays Africains**. Le Projet a bénéficié du soutien et de la documentation de certains des **experts de plus grande renommée mondiale** notamment dans les domaines de l'Éducation et la Pédagogie Comparée Français/Anglais, et sur les Régions à Statut Spécial et le transfert asymétrique des compétences.
* Tous les Documents et supports du Projet **sont disponibles au public gratuitement en ligne** dans les deux langues officielles : l’anglais et le français.
* Le Projet est **dédié à toutes les victimes** de la crise anglophone.

**Pour toute demandes de renseignements des médias, veuillez contacter :**

Dr. Eileen Manka,

Tél : +237 6 7702 2363,

Courriel : mankaeileen@gmail.com

**A PROPOS DES AUTEURS**

**Me. Paul Simo** est Chercheur Principal et Coordonnateur du Projet sur les Options Constitutionnelles depuis 2018. Avocat spécialisé en droit public, constitutionnel, et international, il a travaillé pendant plus de 20 ans sur les processus de paix et la résolution des conflits politiques dans les pays de l’Afrique de l’Est, de l’Ouest, et en Afrique Centrale. Entre 2007 et 2018, il a été cadre et consultant auprès de l’Organisation des Nations Unies, y compris au siège, et dans des opérations de paix multidimensionnelles en Afrique. Il a travaillé sur les processus de paix et de reconstruction dans les pays suivants : l’Ouganda (conflit autour du LRA), la République Démocratique du Congo (escalade des violences régionales des années 2000), le Burundi (processus de paix des années 2000), la Sierra Leone et le Liberia (conflits dans la région du fleuve de Mano), la République Centrafricaine (escalade des violences politico-religieuses depuis 2013), et sur le processus électoral au Nigeria (2006-2007). Il fut major de la deuxième promotion en droit de l’Université de Buea (1996) et détient un Masters en Droit de l’Université Catholique Notre Dame (Indiana, USA, 1999). Il est avocat aux Barreaux de New York (2001) et du Cameroun (2010).

**Dr Éric-Adol Gatsi Tazo** est Chercheur Associé au Projet sur les Options Constitutionnelles depuis 2019. Il est titulaire d’une Licence (2005), Masters (2009), et Doctorat (2016) en Droit, obtenus à la Faculté des Sciences Juridiques et Politiques de l’Université de Dschang au Cameroun. Ses domaines de spécialisation sont le Droit Public (droit constitutionnel, droit administratif et droits de l’homme), et le droit communautaire de la CEMAC. Il a été consultant pour les organisations nationales et régionales sur le cadre juridique des élections, la crise dans les régions anglophones du Cameroun et les droits de l’homme. Ses œuvres académiques sur la gestion des élections, le financement de la vie politique, le contentieux électoral, le rôle du Senat, le droit administratif, et le droit communautaire de la CEMAC, ont été publiées entre autres dans la *Revue du Droit Public et de la Science Politique en France et à l’Etranger, la Revue Générale de Droit (Université d’Ottawa, Canada), La Revue de Droit Uniforme (Institut International pour l’Unification du Droit Privé, Rome, Italie), et la Revue Internationale de Droit Comparé (Paris, France).*

****Mme **Danielle Faith Ndouop Njoya** est Assistante de Recherche Bibliographique au Projet sur les Options Constitutionnelles. Elle est titulaire d’une Licence en Droit de l’Université de Buea (LL.B., 2016) et d’un Master en Droit de l’Université de Bangor, Pays de Galles, Royaume-Uni (LL.M., 2019) option droit pénal international et droits de l’homme.